



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports, équipement, tourisme et mer : parc automobile

Question écrite n° 68802

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la sous-utilisation des carburants portant peu atteinte à l'environnement, non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de promouvoir l'utilisation de carburants dits « propres » au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

Le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer a engagé un plan global de mise en oeuvre du développement durable parfaitement en phase avec la circulaire du Premier ministre du 28 septembre 2005 relative au rôle exemplaire de l'État en matière d'économie d'énergie. La politique d'achat du ministère va être orientée vers des achats d'équipements à faible empreinte écologique globale (énergie, carburants, recyclage, etc.) à travers, d'une part, le renforcement de la mutualisation des moyens sous l'égide des directions régionales de l'équipement et, d'autre part, la formation des secrétaires généraux des services à l'éco-responsabilité et au développement durable afin de professionnaliser les compétences en matière d'achat et de gestion des moyens. Sous le double effet de la concentration de la commande et de la qualification de l'acheteur, l'utilisation de carburants propres va croître au sein du ministère dans les prochaines années. De plus, la politique de renouvellement des 21 700 véhicules particuliers (dont 7 500 appartenant aux départements) gérés par le ministère se traduira par l'acquisition de véhicules émettant moins de 140 grammes de CO₂ par kilomètre, à l'exception des dérogations en cours d'identification. Entre 2000 et 2004, le parc de véhicules a été réduit de plus de 1 000 unités, soit une baisse de 5,8 %. Enfin, des plans de déplacement d'entreprises sont aujourd'hui à l'étude dans un certain nombre de services, tels que la direction départementale de l'équipement de la Loire.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68802

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6424

Réponse publiée le : 21 février 2006, page 1935